



Assemblée générale

Distr. limitée
14 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Troisième Commission

Point 68 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'enfant :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

**Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Botswana, Chine, Égypte,
Émirats arabes unis, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée,
Qatar, République démocratique populaire lao, Saint-Vincent-et-les
Grenadines et Singapour : amendement au projet
de résolution A/C.3/71/L.27**

Moratoire sur l'application de la peine de mort

Insérer le paragraphe ci-après avant le paragraphe 1 du dispositif :

Réaffirme le droit souverain de tous les pays d'élaborer leur propre système juridique et notamment de déterminer les peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international;

